

# Compte-rendu du conseil municipal du 16 février 2010

Absent excusé: Florence POYET (pouvoir donné à Monsieur GEAY)

## 1 APPROBATION DE LA PRECEDENTE REUNION

### 2. POINT SUR LES PROJETS ET TRAVAUX EN COURS

Concernant la Salle du Chevalard, Monsieur le Maire fait le point sur les travaux effectués depuis la dernière réunion en date du 18 décembre 2009. Il explique qu'il reste encore quelques petites vérifications à faire.

Ensuite il donne le compte rendu de la visite de la commission de sécurité qui a eu lieu le 2 février et le déroulement de l'inauguration effectué le 5 février.

Pour ce qui est du projet Nouvelle Mairie, suite à la modification de l'avant projet sommaire en avant projet définitif, la sous-préfecture demande de refaire la délibération prise le 3 septembre 2009 en mettant le bon montant soit 398 326.01€ TTC au lieu de 401 469.10€ TTC.

Pour la Voirie, il demande que les personnes chargées des affaires de la voirie communale fassent le point sur les travaux à effectuer et qui pourraient rentrer dans le programme voirie 2010 au sein de la communauté de commune.

### 2. TARIFS SALLE D'ANIMATION

Monsieur le Maire explique que plusieurs personnes extérieures venues pour des renseignements sur la location de la Salle du Chevalard ont trouvé que les tarifs des salles, proposés lors de la réunion du 18 décembre 2009, était trop élevés. Il propose de revoir ceux-ci pour les appliquer à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal :

**DECIDE** d'appliquer les tarifs suivants :

<b>PETITE SALLE (50 personnes)</b>	<b>WEEK END</b>	<b>SEMAINE</b>
Personnes et associations extérieures :	400.00€	200.00€
Personnes et Associations de la commune :	250.00€	180.00€
<b>GRANDE SALLE (180 personnes)</b>		
Personnes et associations extérieures :	600.00€	300.00€
Personnes et Associations de la commune :	350.00€	280.00€

### LE GITE (12 couchages)

#### De 4 à 12 personnes

Personnes et associations extérieures : 150.00€

Personnes et Associations de la commune : 100.00€

#### De 1 à 4 personnes

Personnes et associations extérieures : 75.00€

Personnes et Associations de la commune : 50.00€

Pour les Associations de la commune et le Sou des Ecoles du RPI Nervieux-Mizérieux, les Salles sont à leur disposition gracieusement une fois par an, seule une participation de 50€ sera demandée pour le lavage du sol des Salles.

### 3. AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT TECHNIQUE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le temps de travail de l'Agent technique demande à être revu en raison du travail supplémentaire occasionné par la création de la Salle d'Animation et des Lotissements réalisés.

Actuellement, l'agent effectue 25 h par semaine annualisées, il propose de mettre ce poste à 30h par semaine annualisées et à compter du 1<sup>er</sup> mars 2010.

Après délibération, le Conseil Municipal :

**ACCORTE** d'augmenter de 5h le temps de travail du poste d'Adjoint Technique 2<sup>ème</sup> Classe

**SOLLICITE** l'avis du CTP pour modifier la durée hebdomadaire du grade actuel

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour établir les documents nécessaires à la modification de ce poste

### 4. CHANGEMENT DE CONDITION DE L'EMPRUNT DE 200 000€

Monsieur le Maire rappelle que pour financer le projet Salle d'Animation, le conseil municipal avait donné son accord par délibération en date du 11 décembre 2008 pour contracter deux emprunts : un de 200 000€ et un de 160 000€ (TVA), auprès de la Banque Crédit Agricole.

Il informe qu'à ce jour, aucun déblocage n'a été demandé et qu'après étude du reste à réaliser, seul le prêt de 200 000€ suffirait pour combler le financement.

Il explique qu'il a demandé à la Banque de revoir les conditions financières et particulières de ce prêt et que qu'elle propose à la commune le contrat suivant :

**DESIGNATION DU CREDIT : FINANCEMENT COLLECTIVITES LOCALES REF 336799**

**MONTANT : 200 000 euro**

**DUREE : 24 MOIS**

**TAUX D'INTERET ANNUEL FIXE : 2.25%**

**FRAIS DE DOSSIER : 0.00 euro**

**PERIODICITE : TRIMESTRIELLE**

**NOMBRE D'ECHANSE : 8 → 7 de 1 125.00 € (INTERET) et 1 de 201 125.00 (CAPITAL + INTERET)**

Après délibération, le Conseil Municipal :

**ACCORTE** les nouvelles conditions financières et particulières du prêt de 200 000.00€ auprès du Crédit Agricole

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'obtention de cet emprunt

### 5 DIVERS

Le Conseil Municipal :

**PREND CONNAISSANCE** des devis d'une laveuse pour les sols de la Salle du Chevalard. Après délibération, le Conseil accepte le devis de la Société PERIE pour un montant de 3109.64€ TTC

**ETABLIT** les tours de garde pour les élections régionales du 14 et 21 mars 2010

**PREND CONNAISSANCE** du rapport de présentation sur l'aménagement de la zone d'activité du bois vert II à Epercieux St Paul

**NOTE** la date du 25 septembre 2010 pour le concours de boule intercommunal qui se déroulera à Mizérieux

**NOTE** la date de la prochaine réunion qui aura lieu le 19 mars 2010.

